

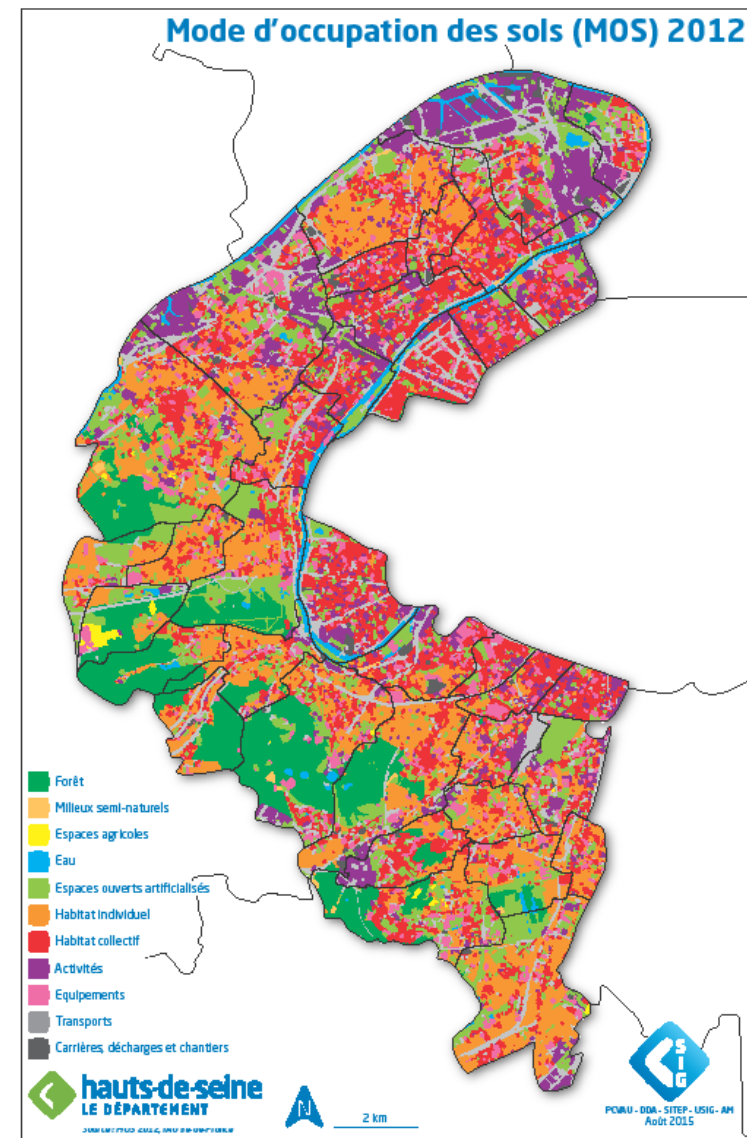
Colloque AVICCA
5 novembre 2018

Table ronde n°1 : Les collectivités, des investisseurs (très) efficaces et avisés

Intervention de Monsieur Pierre-Yves GUICE
Département des Hauts-de-Seine
Directeur général adjoint en charge du
Pôle Attractivité, Culture et Territoires

Présentation du territoire des Hauts-de-Seine

- Un territoire densément peuplé au cœur de l'agglomération parisienne 1,6 M d'habitants sur 176 Km² soit une densité de 9 100 hab./km²
- De grands pôles urbains au rayonnement international (La Défense, Val de Seine)
- Mais aussi de nombreuses zones pavillonnaires ou péri-urbaines au niveau de développement très inégal
- Une collectivité engagée de longue date dans les grands investissements concourant au maillage du territoire (routes, transports, Seine...)



Introduction : une histoire pleine de péripéties

- Il y a 9 ans, le Département était intervenu à ce même colloque pour présenter le début de l'odyssée du déploiement du FttH sur le territoire des Hauts-de-Seine :

Conseil général des Hauts-de-Seine

*le projet THD Seine
du Conseil Général des Hauts-de-Seine*

**l'approbation de la Commission
donne le feu vert
au premier projet FFTH territorial européen**

Colloque AVICCA - 17 novembre 2009



Martin de Mijolla – Dominique Leroy
Conseil Général des Hauts-de-Seine
Délégation aux Politiques Numériques
06 62 00 27 03 - mdemijolla@cg92.fr

Chapitre 1 - La délégation de service public

De l'idée à son acceptation par les autorités européennes

- En 2004 : 1^{ères} réflexions sur le sujet et sur l'opportunité de réutilisation du réseau SITER (système de régulation centralisé du trafic urbain des Hauts-de-Seine)
- Délibération de lancement de la procédure de mise en concurrence pour une délégation de service public FttH le 24 mars 2006
- Attribution de la procédure de DSP au groupement composé de Numericable, SFR Collectivités et Eiffage le 21 décembre 2007
- Signature de la convention de DSP le 13 mars 2008
- Déclenchement du T0 de la convention de DSP le 16 janvier 2009
- Approbation du projet THD Seine par la Commission européenne le 30 septembre 2009 après 16 mois d'enquête
 - Dans la foulée des lignes directrices pour le déploiement des réseaux NGA du 17 septembre 2009

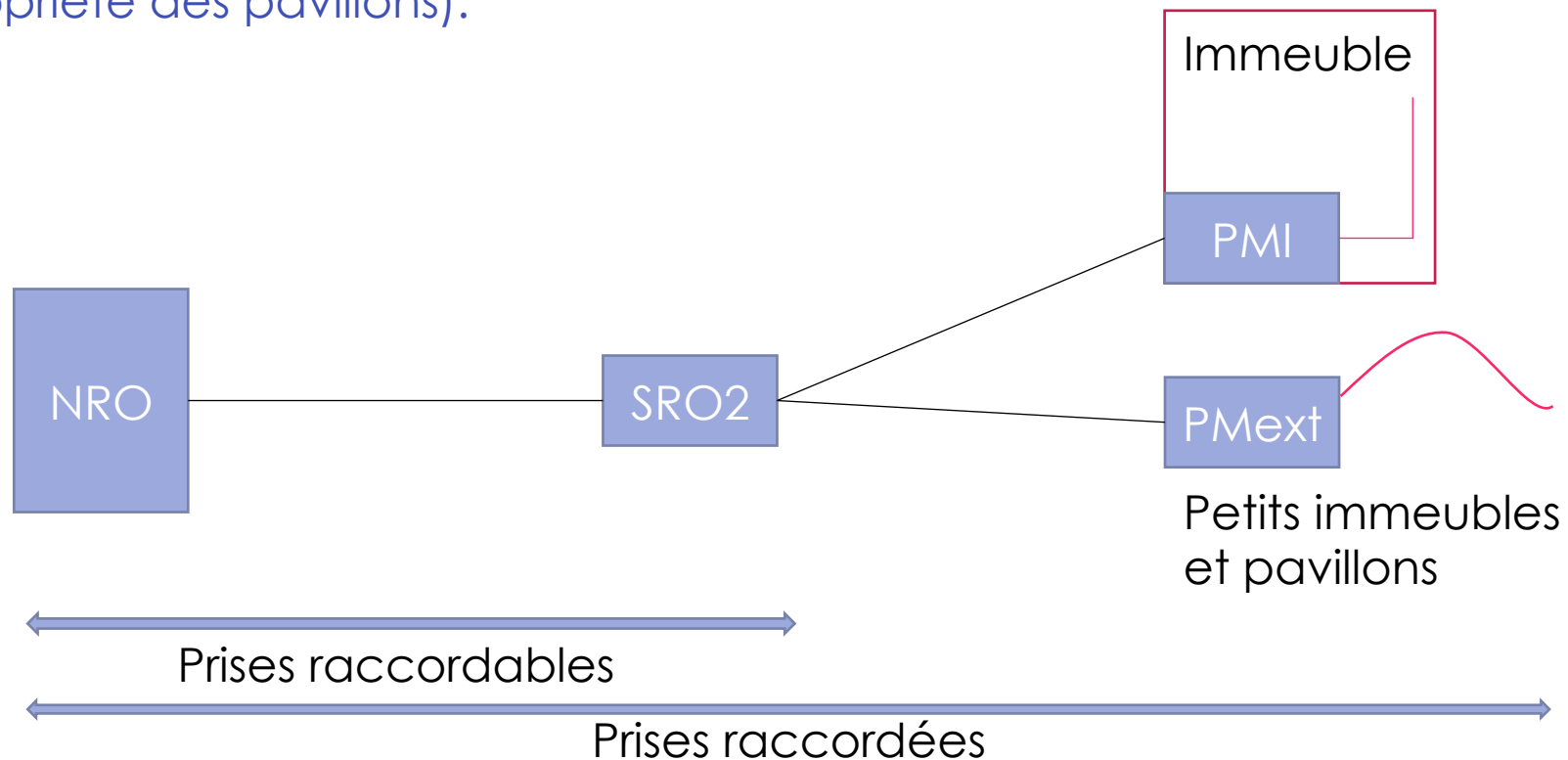
Chapitre 1 - La délégation de service public

Éléments financiers

- Investissement de premier établissement estimé à 262 M€
- Subvention de 59 M€ pour ces investissements « Afin de compenser les surcoûts non compensés induits par les sujétions de service public qui lui sont imposées, à savoir la couverture intégrale du Département et la péréquation tarifaire »
- Déploiement prévu en 2 phases de 3 années chacune
 - Subvention phase 1 : 25 M€
 - Subvention phase 2 : 34 M€

Chapitre 2 - L'exécution de la convention de DSP et les difficultés rencontrées

- Engagement contractuel : construction en 6 ans de 825 900 prises dites « raccordables » au sens de la convention à savoir jusqu'à un point à quelques centaines de mètres du bâtiment et 573 000 prises « raccordées » (disponibles sur le palier des immeubles ou en limite de propriété des pavillons).



Chapitre 2 - L'exécution de la convention de DSP et les difficultés rencontrées

© Phase 1 : durée de 36 mois (soit le 16 janvier 2012 normalement) mais suite notamment aux litiges avec les opérateurs et au calage de la réglementation du FttH en zones très denses, dans le cadre de l'avenant n°2, l'achèvement de la phase 1 a été fixé au 20 avril 2013.

© Bilan de la phase 1 d'exécution de la DSP :

	Objectifs	Résultats Phase 1
Prises « raccordables »	423 800	478 668 (+13%)
Prises « raccordées »	126 900	118 739 (-6,5%)
Sites stratégiques	239	108 (-55%)

© Au terme de la phase 1 du projet, constat d'une couverture insuffisante et d'un retard dans l'exécution :

- Pénalités de 16 200 €
- Non-versement du solde de 2 M€ lié au parfait achèvement de la phase1 (sur 25 M€)

© Mais décision d'enclencher la phase 2 du projet

Chapitre 2 - L'exécution de la convention de DSP et les difficultés rencontrées

- Malgré les difficultés, le réseau a trouvé une place vis-à-vis des opérateurs commerciaux qui s'appuient massivement sur THD Seine pour la desserte de leurs abonnés (Orange, Free, et Bouygues Telecom principalement) et ils ont exprimé un intérêt pour le déploiement des zones pavillonnaires par le réseau d'initiative publique.

Cependant :

- Concentration des efforts d'investissements du délégataire sur les investissements directement rentables (colonnes montantes des grands immeubles) au détriment du déploiement de réseaux horizontaux qui conduisent à un retour d'investissement sur une plus longue durée.
- Des retards accumulés dans les déploiements.
- Des difficultés d'exploitation rencontrées avec des échecs de raccordement en forte croissance au fur et à mesure du temps.

Ont amené le Département à résilier le contrat de DSP

Chapitre 2 - L'exécution de la convention de DSP : problèmes constatés au 21/07/2014

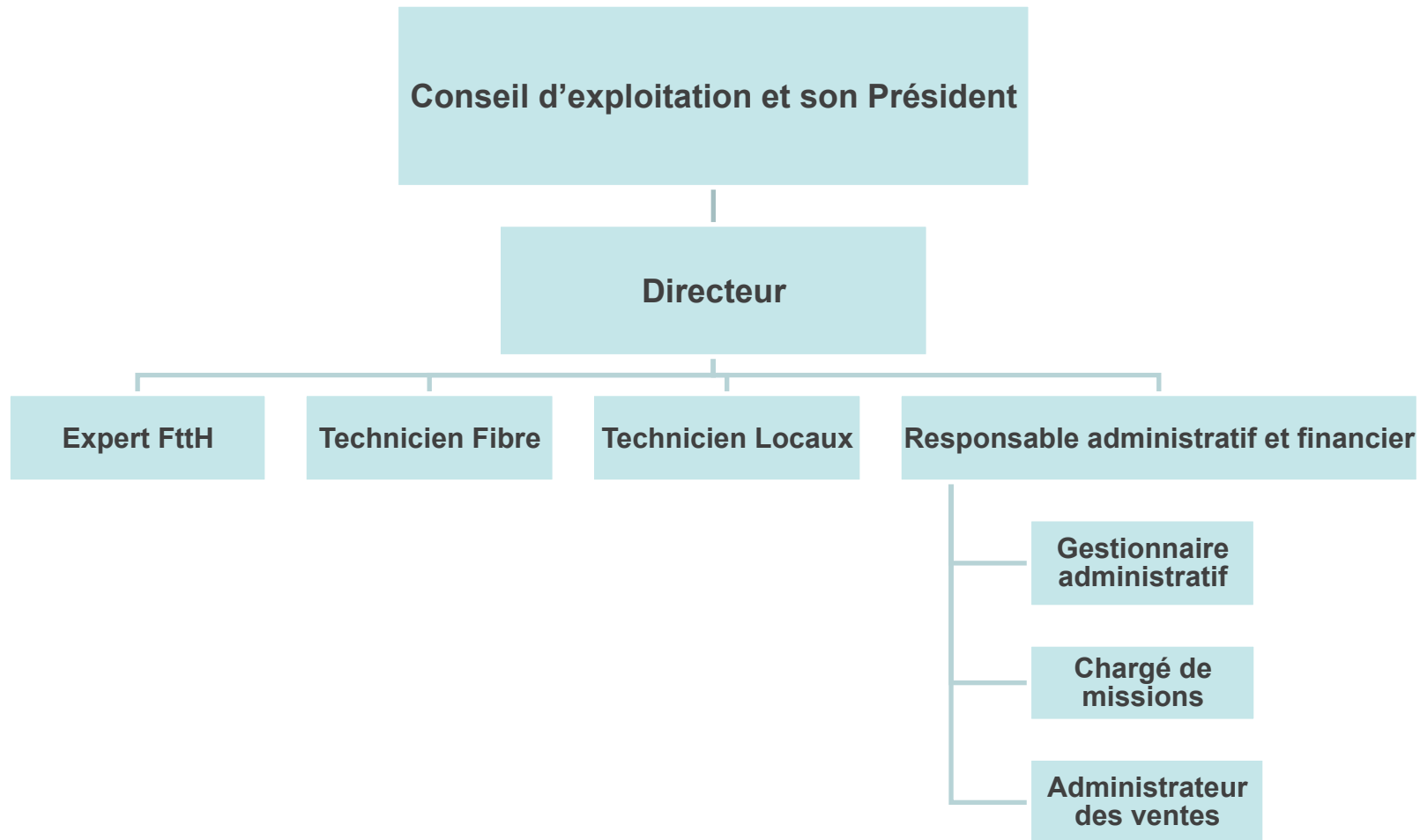
- Le délégataire n'a pas respecté les jalons contractuels de la convention et a cumulé les retards suivants, constatés au 21 juillet 2014 :
 - 555 893 prises raccordables au lieu des 611 900 soit 56 007 prises manquantes ;
 - 113 027 prises raccordées au lieu des 282 400 soit 169 373 prises manquantes ;
 - Soit **225 380 prises non réalisées** = un montant de pénalité de **45 076 000 €**.
- Le délégataire refuse de procéder à la communication d'un planning de déploiement et de financement conforme aux stipulations de la convention de délégation de service public.
- Le délégataire n'a respecté ni l'obligation d'exécuter personnellement les missions qui lui ont été confiées, ni les stipulations relatives à l'organisation générale de la société délégataire. De manière générale, il ne dispose pas de moyens humains lui permettant de gérer convenablement le service public et ne fait preuve d'aucune indépendance vis-à-vis de son actionnaire.

Chapitre 3 - La décision de résiliation

- Mise en demeure le 7 avril 2014
- Ouverture d'une procédure de règlement de différends conformément à la convention de DSP le 16 juin 2014
- Décision de résiliation de la convention de DSP pour faute aux torts exclusifs de Sequalum par l'assemblée départementale du 17 octobre 2014 avec une date d'effet le 30 juin 2015
- Émission de pénalités pour un montant cumulé de 96,6 M€
 - Mécanisme de pénalité de 200 € par prise raccordable ou raccordée non réalisée par période de 24 mois
 - Validation par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 13 juillet 2017 et paiement reçu le 19 juillet 2017

Chapitre 4 - La préparation et la gestion en régie

Organigramme de la régie



Chapitre 4 - La préparation et la gestion en régie

- Attribution de deux marchés d'exploitation du réseau (horizontal, vertical) à Axione le 5 mai 2015
- Durant la période de 8 mois entre la décision et la résiliation effective, un travail important d'audit a été réalisé par le Conseil départemental :
 - 3 personnes à temps plein mobilisées par le Département pour des audits techniques
 - + ~2 ETP externes
- La documentation remise par Sequalum ne permettait pas une exploitation en bonne et due forme par un autre exploitant
 - Fichiers Excel pour les routes optiques par exemple, voire des fichiers PDF
- L'exploitant a mis en place une équipe projet conséquente pour réaliser en moins de 2 mois la reprise en main du réseau... plus de 10 personnes à temps complet pendant 2 mois... avec l'appui des opérateurs commerciaux qui souhaitaient éviter un frein dans leur conquête d'abonnés

Chapitre 5 - La cession

• Procédure de cession engagée le 13 novembre 2014

- 10 candidats à la reprise : Altitude Infrastructure, Bouygues Telecom, Covage, Iliad, Numericable, Orange, Sipartech, Telcité, Tutor et Zayo France
- 9 candidats admis à concourir (- Zayo)
- 3 candidats ont remis une offre (Orange, Covage et NC Numericable)
- Procédure infructueuse (déclarée sans suite) le 17 juin 2016
- Procédure négociée avec les 3 candidats

• Critères de sélection

Critères	%
Prix	50%
Intéressement du Département à la rentabilité future du réseau	10%
Reprise des engagements antérieurement conclus avec les usagers	5%
Développement de l'attractivité du réseau (engagements d'investissements dans le réseau)	15%
Développement de la concurrence et de l'attractivité du territoire à partir du réseau	10%
Modalités de reprise du réseau	10%

Chapitre 5 - La cession

• Annonce de la cession à Covage le 24 février 2017 et

• Transfert effectif le 31 mars 2017

• Engagements de Covage :

- Investissements engageants : réseau de collecte, raccordement PMI/PMext, adduction, activation, FttO
- Investissements de complétude pour finaliser les zones arrières des PMext représentant 13 000 prises à construire en 2 ans
- Investissements conditionnels sur 4 ans pour 30 000 prises dans de nouvelles zones de moins de 12 logements en l'absence de déploiements engagés par les opérateurs

• Création d'une société de projet : COVAGE 92

Chapitre 5 - La cession

• Éléments financiers

- Prix de cession : 15 M€ HT dont 10 M€ HT à la date de transfert et 5 M€ au 4^{ème} anniversaire
- Compléments de prix en cas de non-réalisation de tout ou partie des investissements pour un maximum de 7 M€ HT :
 - 210 € par prise manquante au titre de la complétude
 - 78 € par prise manquante au titre des investissements conditionnels

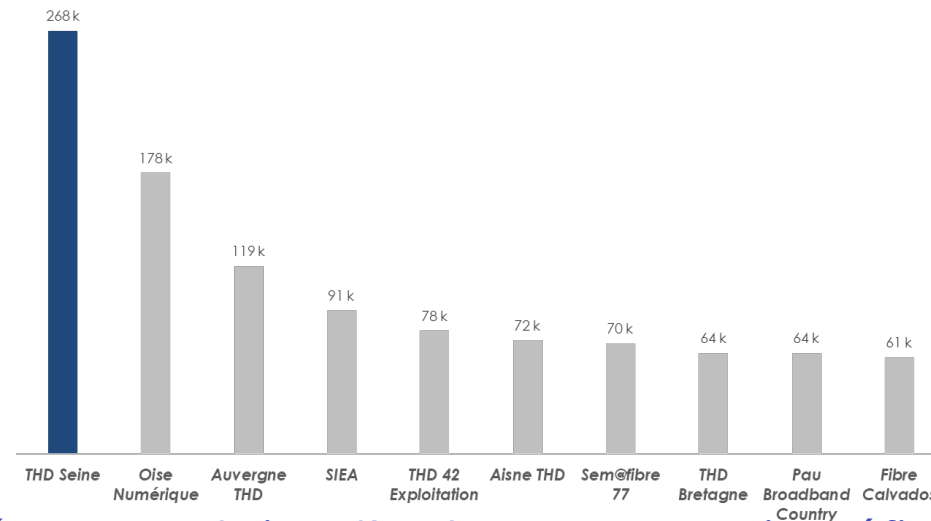
• Engagement de conservation du réseau pendant 5 ans, avec mécanisme de refus par le Département et intéressement à la plus-value réalisée

• Mise en place d'un comité de suivi annuel de la convention

Conclusion

- Aujourd'hui, THD Seine reste le plus gros réseau « d'initiative publique » à l'échelle nationale...
(Même s'il est maintenant privé)

Top10 des réseaux d'initiative publique en nombre de locaux éligibles à T2 2018
Source ARCEP, Analyse Tactis



- Nous serons à coup sûr dépassés par certains d'entre vous... mais méfiez-vous des embûches sur votre chemin
- Ne baissez pas la garde !

Merci de votre attention



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Colloque AVICCA / 5 novembre 2018
Pôle Attractivité, Culture et Territoires